

GRILLE ET MODALITES TARIFAIRES

Tarifs 2025	FAMILLES RURALES ASSOCIATION « LA TOUR D'ALIX »			
	QF Moins de 800€	QF de 801 à 1500 €	QF de 1501 à 2500 €	QF de 2501€ et plus
	T1	T2	T3	T4
PERISCOLAIRE				
7h00 - 8h30	2.42 €	2.57 €	2.72 €	2.85 €
11h30-13h30 PRIMAIRE	7.08 €	7.28 €	7.47 €	7.67 €
11h30-13h30 MATERNELLE	7.77 €	7.95 €	8.13 €	8.32 €
16h30-17h30	1.88 €	1.97 €	2.08 €	2.17 €
16h30-18h30	3.66 €	3.85 €	4.04 €	4.24 €
MERCREDIS LOISIRS				
Accueil matin 7h00-8h00	2.29 €	2.55 €	2.78 €	3 €
Matin 8h00-12h00	4.58 €	5.10 €	5.57 €	6.01 €
Midi avec repas 12h00- 14h00	7.08 €	7.28 €	7.47 €	7.67 €
Après-midi 14h00- 18h	6.04 €	6.91 €	7.49 €	7.82 €
PETITES ET GRANDES VACANCES				
Accueil du matin 8h00-9h00	0.75 €	1 €	1.50 €	2 €
Journée avec repas 9h00-17h00	5 €	9 €	11 €	14.50 €
Journée sans repas 9h00-17h00	3 €	6 €	9 €	12.50 €
Accueil du soir 17h00-18h00	0.75 €	1 €	1.50 €	2 €
Résidents hors CC2VV	Majoration de 15% sur les tarifs indiqués ci-dessus			

Fonctionnement tarification aux quotients :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires.

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre autorisation pour accéder à CAFPRO et ainsi connaître votre quotient qui sera retenu pour la période de tarification mentionnée ci-contre.

Pour les quotients non connus sur CAFPRO ou les allocataires des autres caisses, la photocopie du dernier relevé d'avis d'imposition sera demandée.

En cas de non communication de l'autorisation de consulter le quotient ou des pièces justificatives, le barème **le plus élevé** sera automatiquement appliqué.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la D.R.A.J.E.S.

Ils sont soutenus par : La commune du PAYS DE CLERVAL et par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.



Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance.

Chèque à l'ordre de **Familles Rurales La Tour d'Alix**, virement bancaire, prélèvement bancaire, paiement par carte bancaire par le biais du portail famille, Chèque CESU, Chèque ANCV.

Aides possibles :

CAF, MSA, la commune du Pays de Clerval prend à sa charge 2€ par repas, Gondenans-Montby 2.5€ par repas et la commune de Soye 1€ par repas directement déduit sur la facture

Adhérer à Familles Rurales au prix de 20 €, c'est :

- ◆ Permettre, partout en France, la création des services dont toutes les familles ont besoin
- ◆ Défendre au quotidien vos intérêts et ceux de votre famille
- ◆ Soutenir un projet de qualité et des valeurs essentielles
- ◆ Donner au Mouvement les moyens d'agir

